

REGLEMENT

EPREUVE

Marche à allure libre, 4,2 km autour du lac de Créteil. Ile de Loisirs – 9 rue, Jean GABIN 94000 CRETEIL.

HORAIRES

A partir de 8 h 30, remise des dossards à la tente accueil au niveau du « village » Départ 10 h 00.

INSCRIPTIONS

Le bulletin d'inscription est à retourner par courrier avant le 20 septembre 2017 accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'association « Fonds Henri Mondor » à la Direction de la Communication des Hôpitaux Universitaires Henri Mondor 51 avenue du Mal de Lattre de Tassigny 94010 CRETEIL Cedex
Montant : 5 € (par courrier)
Gratuit pour les enfants.

ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile. Ils déclinent toute responsabilité en cas de défaillance d'un marcheur lié à un mauvais état de santé et en cas d'accident dû au non respect des consignes ainsi que toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

MEDICAL

Assistance médicale assurée par une équipe du SAMU 94.

DROIT A L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter toutes les photos et vidéos prises le jour de la manifestation dans le but de promouvoir l'épreuve et ses partenaires.

RECOMPENSES

- Tee-shirt à tous les participants
- Coupes aux premiers de chaque catégorie : Hommes, Femmes, Patients, Personnel, Public.
- Lots par tirage au sort.

CAS DE FORCE MAJEURE

Dans le cas où la marche serait annulée pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement de frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

ACCEPTATION

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.



“Île de Loisirs - Créteil” 9, rue Jean Gabin 94000 Créteil



MARCHE ACTIVE

CALIPSSO



Henri mondor contre le cancer

SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2017
10H00 - ÎLE DE LOISIRS - CRÉTEIL

Inscriptions et informations
<http://chu-mondor.aphp.fr>
tél. : 01.49.81.20.06

ASSISTANCE
PUBLIQUE  HÔPITAUX
DE PARIS
CANCER AP-HP

Les Hôpitaux Universitaires Henri Mondor en partenariat avec la ville de Créteil organisent la 7ème édition de la Marche active « CALIPSSO » le samedi 23 septembre 2017.

Cette Marche contre le cancer est ouverte à tous !

Organisée en partenariat avec des institutions publiques et privés, cette marche est animée par la communauté médicale et paramédicale du Groupe Hospitalier. Chaque année, la marche CALIPSSO permet de soutenir financièrement un projet important dans le domaine de la cancérologie. Cette année, c'est vers l'analyse et le stockage des tumeurs que nous porterons nos efforts. En effet, les progrès de la biologie et les avancées de la recherche permettent aujourd'hui d'identifier plus finement les caractéristiques de chaque cancer et ainsi d'identifier les traitements les plus efficaces. Vos dons permettront de se doter de nouveaux équipements de biologie destinés à la recherche sur les caractéristiques des tumeurs en cancérologie.

Grâce à votre soutien et votre aide, et en manifestant votre présence lors de la Marche « CALIPSSO », aidez-nous à aller toujours plus loin.

Bulletin d'inscription individuel - MARCHÉ ACTIVE CALIPSSO - Samedi 23 septembre 2017

NOM..... Prénom.....

Date de naissance F M

Patient Personnel Public Mineur

Adresse.....

Code postal Ville

E-mail.....

PortableTél.

Je m'inscris à la marche active (inscription jusqu'au 20 septembre 2017)
Chèque de 5 euros à libeller à l'ordre du **Fonds Henri Mondor**.
Gratuit pour les enfants

Je soutiens le Fonds Henri Mondor
pour un montant de : euros
Au profit de la lutte contre le cancer, un reçu fiscal vous sera adressé.
Chèque à libeller à l'ordre du Fonds Henri Mondor

Vous avez la possibilité de payer en ligne à cette adresse :
<http://chu-mondor.aphp.fr>

Envoi du bulletin dûment complété et accompagné des droits d'inscriptions et/ou du don à la Direction de la Communication des **Hôpitaux Universitaires Henri Mondor** 51, avenue du Maréchal de Tassigny 94010 CRETEIL Cedex

Date : Signature :

Contact :
Tél. : 01.49.81.20.06 - e-mail : direction.communication.hmn@aphp.fr

Informations : <http://chu-mondor.aphp.fr>

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs marcheurs

Je soussigné(e) M. Mme

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Ayant autorité parentale, autorise l'enfant (Nom, Prénom)

.....

A participer à la marche de 4,2 km autour du Lac de Créteil.

Date : Signature :